



AVIS AUX MEMBRES

N° 2003-011

Le 12 mars 2003

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

ANGIOTECH PHARMACEUTIQUE INC. (ANP) 2 pour 1 (division d'actions)

DÉTAILS DU PLAN

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (CDCC) désirent vous informer que le 4 mars 2003, les actionnaires de Angiotech Pharmaceuticals Inc. (ANP) ont approuvé la division, sur une base deux pour une, des actions ordinaires de Angiotech. La division s'effectuera par l'émission le 21 mars 2003, aux actionnaires de Angiotech inscrits à la fermeture le lundi 17 mars 2003, d'un certificat donnant droit à une action ordinaire additionnelle pour chaque action détenue à la date d'inscription.

DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article B-606, toutes les options sur ANP seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** La CDCC émettra des contrats additionnels à compter de l'ouverture des activités le jeudi 13 mars 2003.
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** ANP (inchangé).
- **NOMBRE DE CONTRATS :** 2 ANP pour chaque contrat détenu.
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires ANP (inchangé).
- **PRIX DE LEVÉE :** Ce rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **MULTIPLICATEUR :** 100 (inchangé).
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉES :** À compter du 13 mars 2003, les limites de positions et de levées passeront de 13 500 à 27 000 contrats.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



La CDCC n'effectuera pas de rajustements sur les récépissés d'entiercements en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercements additionnels.

Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur, les ordres «ouverts» pour la classe d'options ANP **ne seront pas modifiés** pour refléter la division d'actions et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le jeudi 13 mars 2003, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries ANP comme suit :

Angiotech Pharmaceutique		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur jeudi le 13 mars 2003	Code des prix de levée
40,00 \$	20,00 \$	D
45,00 \$	22,50 \$	X
50,00 \$	25,00 \$	E
55,00 \$	27,50 \$	Y
60,00 \$	30,00 \$	F
65,00\$	32,50 \$	Z
70,00 \$	35,00 \$	G
75,00 \$	37,50 \$	U

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530